



Arrêté n° A-DG-AJ-2024-033

donnant pouvoir de représentation en justice

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE**

Donne pouvoir à Rozenn MAILLARD, contrôleur de l'action sociale au sein du Service Vie sociale de l'Agence Départementale du pays de Vitré du Département d'Ille-et-Vilaine pour le représenter dans les instances contentieuses appelées devant :

- les juridictions de l'ordre judiciaire.

Fait à Rennes, le **29 AVR. 2024**

Le Président,

  
Jean-Luc CHENUT